

## FAITS D'ACTUALITÉ

Rémi Moreau

Volume 67, Number 4, 2000

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1105296ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1105296ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Moreau, R. (2000). FAITS D'ACTUALITÉ. *Assurances*, 67(4), 645–653.

<https://doi.org/10.7202/1105296ar>

## FAITS D'ACTUALITÉ

par Rémi Moreau

### 1. L'assurance vie semble décliner au Québec

Suivant une étude de l'organisme de recherche LIMRA International, les ventes en assurance vie, à la fin de 1998, étaient en hausse partout au Canada, sauf au Québec.

En effet, cette étude révèle que les ventes canadiennes, en 1998, ont crû de 3 % alors que celles du Québec ont plongé de 10 % comparativement à 1997. Sur le plan des parts de marché, le Québec a perdu 13 % de son emprise sur l'industrie canadienne de l'assurance vie. Le marché québécois ne représentait plus que 26 % de l'ensemble des primes vendues au Canada en 1998, par rapport à 30 % en 1997.

### 2. Nouveaux joueurs au sein des réseaux de courtage IARD au Québec

Certaines entreprises de courtage IARD, dont quatre opérant sous la bannière Ultima, ont décidé de se joindre au réseau canadien Equisure Financial Network. Ces entreprises représentent un volume annuel de primes de 75 millions de dollars. Ce réseau devrait livrer une concurrence vive au cours des prochaines années au réseau Hub Group, qui avait fait son entrée au Québec l'an dernier par l'achat de Martin assurance & gestion de risques.

Le réseau national Equisure compterait 158 bureaux de courtage au Canada, desservant 400 000 clients et générant un volume de primes de 400 millions de dollars. Quant au réseau Hub, il génère un chiffre d'affaires de près de 140 millions de dollars au Canada et son volume de primes serait d'environ 600 millions de dollars.

Cette intégration dans Equisure ne risque pas, selon les principaux intéressés, de provoquer l'éclatement d'Ultima, car les entreprises concernées demeurent opérantes au sein du réseau québécois.

### **3. Le Bureau du superintendant des institutions financières doté de nouveaux pouvoirs d'évaluation et de surveillance**

Le Bureau canadien du superintendant des institutions financières possède un nouveau cadre réglementaire, tel que décrit dans un document récemment publié, devant permettre une meilleure évaluation des 484 institutions financières de juridiction fédérale. Ce nouveau cadre, actuellement en vigueur, donne au superintendant le pouvoir d'évaluer le degré de risque, la solvabilité des institutions sous sa gouverne, ainsi que le respect des lois et les règlements auxquels elles sont soumises.

### **4. Restructuration des bourses canadiennes**

Les amendements apportés à l'entente sur la restructuration des bourses canadiennes prévoient que la Bourse de Montréal conservera la négociation des produits dérivés, pour une période déterminée, que la Bourse de Toronto accueillera les sociétés de grandes capitalisations, tandis que la Bourse de l'Ouest accueillera les petites capitalisations, sauf celles du Québec. En effet, l'entente permet aux sociétés de petites capitalisations, c'est-à-dire de moins de quatre millions de dollars, de rester inscrites à la Bourse de Montréal.

Au 31 octobre, 534 sociétés (grandes et petites capitalisations) étaient inscrites à la Bourse de Montréal. De ce nombre, environ 125 sociétés de petites capitalisations devraient demeurer à Montréal, selon les prévisions du ministre des Finances. Ces chiffres démontrent que le marché boursier de Montréal, délaissé par le secteur institutionnel, est faible (environ 10 % de la valeur négociée au Canada) et ne souffrirait donc pas, bien au contraire, des effets de cette restructuration.

De plus, le ministre Landry a mentionné que le gouvernement était prêt à appuyer tout projet privé dans le but de lancer une Bourse électronique.

Il semble, selon les spécialistes, que le ministre ait fait preuve de vision en appuyant ce projet de restructuration, ayant bien compris que l'avenir des parquets traditionnels passent par les produits dérivés et la négociation électronique. À titre d'exemple, le NASDAQ, la plus grosse bourse mondiale en matière de capitalisation, supplante aujourd'hui Wall Street. Cette bourse électronique, qui ne cesse de se développer (acquisition de la bourse traditionnelle Amex, implantation en Asie et développement en Europe) offrirait, dans peu de temps, tout ce que les investisseurs

institutionnels recherchent en terme de flexibilité et de moindre frais. Une fois amarrée au réseau électronique, la Bourse de Montréal, après 125 ans d'activités, pourrait espérer, à moyen terme, reprendre une position d'influence.

## **5. Une assurance Internet**

L'autoroute de l'information prend de plus en plus d'ampleur. On prévoit déjà que, d'ici l'an 2001, on trouverait plus de deux mille milliards de documents sur le Net, soit huit fois plus qu'aujourd'hui. Le commerce électronique devrait suivre cette tendance, vu les millions de clients qu'un site peut générer. Il faudra néanmoins doter le réseau d'outils fiables, notamment sur le plan de la cryptologie.

Le cybermarché est encore faible au Québec, mais nos entreprises n'ont pas d'autre alternative que de s'adapter, si l'on en juge par les conférences tenues sur le commerce électronique à l'École des HEC, en novembre dernier. En effet, l'École des HEC était l'hôte d'une série de conférences publiques sur le commerce électronique, l'enjeu du *xxi<sup>e</sup>* siècle.

Aux États-Unis, où le commerce électronique totalise déjà des milliards de dollars, on prévoit que 10 % des transactions au détail (agroalimentaire, agence de voyage, automobile, librairie, etc.) vont se faire sur le Web d'ici cinq ans, ce qui représente un marché fabuleux.

En France, conscient de ce phénomène, le service des risques spéciaux d'AXA courtage offre depuis l'été dernier un produit inédit d'assurance, appelé FIA-NET, tel que le rapporte *L'Argus* du 29 octobre 1999. Cette assurance couvre trois garanties distinctes :

### **Garantie A – Détournement de fonds**

Cette garantie, souscrite par le site marchand, a pour objet de rassurer les visiteurs contre tout détournement de fonds, tel le mauvais usage de leur numéro de carte bleue. Cette garantie s'applique, à concurrence de la limite d'assurance, dans tous les pays du globe.

Cette garantie doit être obligatoirement souscrite par le marchand pour rendre opérantes les deux autres garanties B et C.

### **Garantie B – Dommage matériel**

Cette garantie protège l'acheteur internaute contre toute dégradation d'un objet acheté par le biais d'Internet, dont il a connaissance à la réception de la marchandise.

## Garantie C – Détournement et fraude

Cette garantie couvre le vendeur contre d'éventuelles pertes financières liées à un achat frauduleux à la suite d'une transaction sur Internet. Cette garantie s'applique à concurrence du prix de vente de l'objet, déduction faite d'une franchise de 10 %.

Telle une multirisque Internet, d'autres garanties pourraient être éventuellement ajoutées, à savoir : assurance de responsabilité civile, assurance des pertes d'exploitation ainsi qu'une garantie d'assurance de protection juridique.

Comme il se doit, FIA-NET a son site Web : [www.fia-net.com](http://www.fia-net.com).

## 6. L'avenir des mutuelles

Une étude parue dans *Sigma*, publiée par la Compagnie suisse de réassurance, conclut qu'il est difficile, à date, de faire le point sur l'avenir des mutuelles d'assurance dans le monde, même si l'on assiste actuellement à une vague de démutualisation sans précédent. Il n'est pas évident que cette tendance se maintiendra à long terme.

En 1997, les mutuelles détenaient, à l'échelle mondiale, 40 % du marché. Sur les dix premiers assureurs mondiaux, six avaient une structure mutualiste, ces derniers encaissant 42 % des primes émises sur les cinq plus importants marchés nationaux, représentant 75 % de l'encaissement mondial, à savoir : États-Unis, Japon, Royaume-Uni, Allemagne et France.

Depuis une décennie, les mutuelles d'assurance non vie ont conservé une part de marché constante alors que les mutuelles d'assurance vie ont vu leur part régresser dans les cinq pays identifiés ci-dessus, à l'exception du Royaume-Uni.

Depuis 1997, la vague de démutualisation prend de l'ampleur. Au moment où ces lignes sont écrites, la compagnie d'assurance vie québécoise L'Industrielle-Alliance, le septième assureur au Canada, a convaincu ses actionnaires et 96,4 % des détenteurs de police à adhérer à un plan de structure boursière (voir la chronique suivante). Cette opération succède à trois autres démutualisations au Canada et deux aux États-Unis (parmi les cinq premières mutuelles). Une autre grande démutualisation canadienne est attendue au printemps prochain du côté de Sun Life du Canada. La démutualisation se manifeste aussi en Europe.

Cette tendance lourde s'explique, tel que décrit par Claude Turcotte dans *Le Devoir* du 21 octobre 1999, par le désir d'opérer dans une structure opérationnelle plus efficace. Tout d'abord, les

actions et les options négociées en Bourse sont des atouts pour embaucher des collaborateurs talentueux et concilier les intérêts des actionnaires et employés. Puis, la cotation en Bourse permet de mieux suivre l'évolution de la société et de mesurer sa croissance selon des critères de marché. Il va de soi que l'accès à la capitalisation boursière favorise la croissance et permet d'affronter la concurrence d'une façon plus efficace.

Toutefois, l'étude de *Sigma* ne manque pas de souligner que des changements de structure peuvent se faire dans un sens ou dans l'autre, l'histoire même des mutuelles étant un bel exemple de très grandes sociétés qui, à l'origine, étaient des sociétés ouvertes. Pour l'heure, il serait donc impossible actuellement de prédire si les mutuelles sont vouées à l'extinction ou pas.

## **7. La démutualisation de L'Industrielle-Alliance**

Lors d'une assemblée spéciale, 96,4 % des quelque 320 000 détenteurs de polices d'assurance émises par L'Industrielle-Alliance ont donné leur accord, au début de novembre, à un plan qui marquerait l'entrée en Bourse de la compagnie pour une valeur estimée entre 510 millions et 765 millions de dollars. Le prix d'une action pourrait varier entre 14,55 dollars et 21,85 dollars. Le titre de la compagnie serait d'abord coté à la Bourse de Montréal, puis à la Bourse de Toronto, en mars prochain, si les conditions s'y prêtent.

Ce plan de démutualisation permettant à la compagnie de lancer un premier appel public à l'épargne, dès le mois de mars 2000, a été approuvé le 8 novembre dernier par les actionnaires et titulaires de contrats.

## **8. Le Fonds d'assurance de responsabilité du Barreau du Québec**

Depuis les deux dernières années, les cotisants, avocats de profession, au Fonds d'assurance de responsabilité professionnelle du Barreau du Québec ont eu congé de contribution annuelle et la protection actuelle est maintenue pour l'an 2000, à savoir 5 millions de dollars par sinistre, sans franchise. Le coût annuel de cette assurance était de 1200 \$ en 1988, date du début des opérations, puis fut réduit à 1000 \$ en 1996, et à 500 \$ en 1997, puis à un montant nominal de 1 \$ en 1999 et en 2000. Parallèlement, la garantie offerte s'est accrue substantiellement, passant de 500 000 \$ par sinistre assuré en 1988 à 5 000 000 \$ en 1998.

À cet égard, le Fonds du Barreau fait figure de chef de file mondial par rapport à d'autres fonds obligatoires, car ce type de fonds demeure très risqué, surtout dans un contexte où les aléas de la pratique privée s'accroissent (nouveaux champs de pratique, multidisciplinarité, et autres). Le Fonds est un capital précieux qui doit être protégé intégralement, de signaler Me René Langlois, son directeur général.

## **9. La nouvelle gestion des risques et l'évolution du produit d'assurance**

Face à l'évolution de la gestion des risques, le nouveau gestionnaire doit être en mesure d'évaluer l'ensemble des risques auxquels sont confrontées les entreprises, à partir des risques aléatoires, traditionnellement assurables, jusqu'aux risques d'entreprises, soit les risques d'opération et les risques financiers (crédit, taux d'intérêt, change, etc.).

Sur le plan des risques aléatoires, le gestionnaire devra aussi être en mesure de recourir à des méthodes alternatives de rétention ou de financement avant de recourir à l'achat d'un contrat d'assurance. Tels risques aléatoires deviennent ainsi moins importants, moins complexes. Ils sont marginalisés, en quelque sorte, par la gestion intégrée des risques.

Cette nouvelle façon de procéder conduira nécessairement les marchés d'assurance traditionnels à se transformer en profondeur, à revoir l'analyse des besoins et l'offre des produits d'assurance des entreprises, bref à évoluer vers des secteurs qu'on croyait inaccessibles aux assureurs.

Katryn J. McIntyre, Publisher and Editor of Business Insurance, réagit ainsi :

I am also intrigued by insurance products that bundle previously uninsurable risks with traditionally insurable risks for a premium that is less than the cost of financing these risks separately. These integrated policies are fantastic innovations.

## **10. Le risque D&O s'accroît**

Vu la complexité et l'ampleur des lois les régissant, les administrateurs et dirigeants d'entreprises, tant au Canada qu'à l'étranger, sont de plus en plus vulnérables aux risques de poursuites mettant en cause leur responsabilité civile et statutaire. Tel est le

constat d'un rapport récent intitulé *D&O Liability : A Worldwide Perspective (UK Publisher LLP)*.

Willis (autrefois Willis Corroon), un courtier international spécialisé dans les grands risques, explique cette situation :

Growing consumer awareness fuelled by a strong media presence has given directors and officers more reason to fear actions from increasingly-litigious shareholders outside the U.S.

Some of the loopholes that existed in the D&O arena in the past have been closed by an increased in company legislation regarding anti-competitive behaviour and other issue (such as environmental legislation).

## **11. La Turquie doublement frappée**

Le bilan du deuxième séisme, qui a frappé la Turquie, à trois mois d'intervalle, s'élevait, à la mi-novembre, à 450 morts et 3 000 blessés. La ville de Duzce (80 000 habitants), où était situé l'épicentre du séisme de magnitude de 7,2, survenu le 12 novembre dernier, a été la plus durement frappée.

On se souviendra que la Turquie se relève à peine du meurtrier tremblement de terre du 17 août dernier, qui avait fait 17 000 morts.

## **12. Le Sud-Est de la France inondée**

Les intempéries qui ont dévasté, les 12 et 13 novembre derniers, plusieurs départements du Sud de la France, à savoir les départements de l'Aude (le plus touché), du Tarn et des Pyrénées-Orientales, ont fait 27 morts et 3 disparus, selon un bilan effectué le 15 novembre, quelques jours après la catastrophe. Les inondations ont fait 200 000 sinistrés dans l'Aude. Selon les assureurs, les dégâts vont atteindre plusieurs milliards de francs.

## **13. Une nouvelle loi américaine modernisant le secteur des services financiers**

Le président Bill Clinton a signé, à la mi-novembre, la nouvelle loi bancaire qui remplace la loi Glass-Steagall, votée après la grande dépression de 1929. Favorisant une plus grande concurrence, d'une part, et avalisant le phénomène de la bancassurance, d'autre part, cette nouvelle législation devrait permettre aux consommateurs d'économiser des milliards de dollars.

Les banques auront un accès élargi au marché des titres mobiliers. De plus, elles pourront désormais vendre des produits d'assurance. Avec cette loi, les rapprochements entre les institutions financières seront plus faciles, permettant notamment la création de groupes à la fois bancaire et d'assurance.

De ce côté-ci du quarante-septième parallèle, on ne peut éviter la comparaison : la dernière réforme ministérielle canadienne du secteur des services financiers, au début de l'été 99, va à contre-courant de cette politique américaine et de la tendance mondiale de la bancassurance. Selon un dirigeant du Bureau d'assurance du Canada, la nouvelle loi américaine ne serait pas sans avoir un impact significatif au Canada.

#### **14. Vers un règlement à l'amiable suite au crash du vol 111 de Swissair**

Un peu plus d'un an avant le crash du vol 111 de Swissair, le 2 septembre 1999, tuant les 215 passagers, incluant les 14 membres d'équipage, ainsi que 131 passagers de nationalité américaine, un règlement rapide pourrait intervenir dans la foulée d'un accord tripartite entre Swissair, Boeing et les héritiers des passagers. La route vers un tel règlement est encore ardue, vu les différentes législations en jeu à l'origine des poursuites. Aux États-Unis, on dénombre 42 actions en dommage qui totaliseraient 16 milliards de dollars U.S.

Les assureurs des sociétés impliquées auraient donné leur aval à un plan d'indemnisation : le tiers des dommages liés aux poursuites serait assumé par Boeing et les deux-tiers par Swissair. Cet accord ne fermerait pas la porte à d'autres recours vers certaines autres sociétés, notamment si les conclusions du Bureau canadien de la sécurité dans les transports étaient à l'effet que l'incendie à bord serait dû aux systèmes de filage.

#### **15. Bilan canadien du sida**

Alors que la journée mondiale du sida a donné lieu à des bilans peu reluisants à l'échelle planétaire, au Canada, le taux d'infection au VIH a ralenti considérablement. 60 000 Canadiens auraient été infectés par le virus depuis 1982. De ce nombre, près de 20 000 personnes présentaient des symptômes du sida à la fin de 1997 et 12 000 en son décédées. En 1998, 2300 nouveaux cas d'infection ont été rapportés contre le double deux ans plus tôt.

Alors que le taux canadien d'infection est en baisse significative, le virus mortel continue sa progression fulgurante, principalement sur le continent africain, où on dénombre 33,6 millions de personnes infectées. Certaines communautés craignent même pour leur survie.